

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de SARCELLES  
Canton de GOUSSAINVILLE  
Commune de SAINT-WITZ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**Objet : Désignation des délégués auprès de Communes Forestières France et de Collectivités Forestières Ile -de-France**

**Madame Nadège FERTÉ, Le Maire de la commune de SAINT-WITZ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu la délibération n°17/2026 du conseil municipal du 22 mars 2026 ;

Vu que Collectivités forestières Île-de-France (association – loi 1901) est un réseau d'élus dédié à l'accompagnement des territoires dans la gestion durable et la valorisation de leurs forêts.

Vu la demande par mail du 22 mai de Mme Garaud, directrice de désigner les délégués titulaires et suppléants de la commune en vue de l'assemblée générale qui se tiendra le 17 septembre 2026.

Considérant l'intérêt de la commune d'être accompagné dans les projets forestiers.

### DÉCIDE

**Article 1** : De désigner Mme Nadège FERTÉ Maire de Saint-Witz déléguée titulaire et M. Olivier HERBIN Adjoint au Maire en charge de l'environnement délégué suppléant de la collectivité auprès de Communes Forestières France et de Collectivités Forestières Ile-de-France

**Article 2** : De rendre compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Article 3** : La Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet du Val d'Oise
- Le SGC de Garges

Fait à Saint-Witz, le 1<sup>er</sup> Juin 2026  
Le Maire,  
Nadège FERTÉ

